MINISTÈRE
DES TRANSPORTS
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 26/11/2026

PLAN D'ACTION SUR LES CARBURANTS : PUBLICATION DU GUIDE DE RÉFÉRENCE SUR L'INDEXATION DES PRIX DU TRANSPORT ROUTIER

Face aux tensions géopolitiques au Moyen-Orient et à leurs répercussions sur les prix des carburants, le Gouvernement poursuit la mise en œuvre de son plan d'action destiné à soutenir les entreprises de transport routier de marchandises et de voyageurs. Le Gouvernement franchit une nouvelle étape avec, comme annoncé, la publication d'un guide de référence visant à renforcer la bonne application de l'obligation en vigueur d'indexation des prix du transport routier sur l'évolution des prix de l'énergie.

Dès le début du conflit, le Gouvernement a pris des mesures transversales complétées par des mesures spécifiques afin de soutenir la trésorerie des entreprises du secteur avec notamment le déploiement de trois vagues d'aides exceptionnelles et directes.

Au-delà des mesures conjoncturelles, il apparait nécessaire pour le Gouvernement et les organisations professionnelles de transporteurs d'agir aussi sur le long terme pour une meilleure résilience des acteurs face aux crises énergétiques qui se succèdent. Le mécanisme légal d'indexation des prix du transport routier sur le prix de l'énergie constitue une réponse structurelle essentielle.

Prévu aux articles L. 3222-1 et L. 3222-2 du code des transports, ce mécanisme juridique s'impose à l'ensemble des cocontractants. Il permet la prise en compte des variations des prix de l'énergie dans les prix du transport routier.

Pour accompagner les acteurs économiques et favoriser la bonne application de cette obligation, le Gouvernement publie un guide de référence consacré à ce dispositif.

Souhaité par Philippe Tabarot, ministre des Transports, et élaboré conjointement par la direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités (DGITM) et la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), à l'issue d'échanges avec l'ensemble des parties prenantes, ce document rappelle le fondement légal et le caractère obligatoire du dispositif, en éclaire les modalités d'application et formule des recommandations pour être conforme à la loi. Il apporte ainsi des repères concrets pour sécuriser les relations commerciales, dans le cadre légal actuel.

Philippe Tabarot ministre des Transports, se réjouit également du dépôt par M. Franck Dhersin, sénateur du Nord, **d'une proposition de loi adaptant le régime de sanctions entourant le mécanisme d'indexation pour rendre les contrôles plus efficaces** (passage de sanctions pénales à des sanctions administratives) afin de renforcer l'applicabilité de ces dernières et donc l'efficacité des contrôles et prévoyant une extension du mécanisme d'indexation au transport occasionnel de voyageurs.

En complément, Philippe Tabarot a confié au **Médiateur des entreprises la mission d'animer un groupe de travail,** avec les fédérations de transporteurs, les représentants des donneurs d'ordre et les ministères concernés. Ces travaux portent **sur de possibles améliorations législatives supplémentaires du dispositif d'indexation** en vue d'en renforcer l'efficacité en termes de traduction des variations des prix de l'énergie sur les prix du transport routier. Les conclusions sont attendues au début du mois de décembre 2026.

Point sur les aides « carburants » aux transporteurs routiers

Le versement des aides « carburants » aux transporteurs routiers se poursuit. En ce qui concerne les deux premières aides, pour les périodes d'avril et mai 2026, la totalité des dossiers conformes a été payée, pour un montant de **102 millions d'euros**.

Pour la troisième aide au titre de la période de juin à août 2026, clôturée le 9 novembre, 11 500 dossiers ont été déposés. Plus de 4 000 ont déjà fait l'objet d'une première instruction et 28 M€ ont d'ores et déjà été versés, portant le total des versements effectifs à 130 M€.

Au total, les aides versées aux transporteurs routiers représenteront un effort budgétaire de plus **de 200 millions d'euros mobilisés au bénéfice des entreprises du secteur les plus exposées** à la hausse des coûts énergétiques.

Par ailleurs, au 1er novembre, comme il s'y était engagé, le Gouvernement a initié pour trois mois **la mise sur le marché de 10 millions de barils de gazole issus des réserves stratégiques. Cette mesure a d'ores et déjà produit des effets significatifs et mesurables sur les prix du carburant. La libération des stocks stratégiques concerne tant le gazole à la pompe que les livraisons à la cuve des transporteurs.** Entre le 30 octobre et le 20 novembre 2026, une baisse comprise entre 10 et 12 centimes HT a été constatée sur le vrac et atteignant, en moyenne, 27 centimes TTC par litre de gazole à la pompe.

« *Comme je m'y étais engagé, les transporteurs routiers disposent désormais d'un guide de référence destiné à clarifier les conditions de bonne application du cadre légal en matière d'indexation des prix. Au-delà des aides exceptionnelles déployées pour accompagner les entreprises les plus exposées, le Gouvernement entend faire de l'indexation des prix un véritable levier de protection des entreprises de transport routier et de préservation de la pérennité économique de l'ensemble du secteur*. » a déclaré Philippe Tabarot, ministre des Transports.

Retrouvez en ligne :

-le guide

-le communiqué de presse